

## Le Médiateur européen publie un nouveau dépliant pour les citoyens

Communiqué de presse n° 17/2004 - 17/06/2004

Le Médiateur européen, M. **P. Nikiforos Diamandouros**, a publié un dépliant pour les citoyens intitulé *"En quelques mots..."*. Cette brève publication explique ce que le Médiateur peut et ne peut pas faire et donne des exemples de plaintes déjà résolues. Il est disponible dans les 21 langues du Traité, ainsi qu'en Bulgare, Roumain et Turc - les langues des trois pays candidats.

Le dépliant fournit des réponses à des questions telles que "Quelles plaintes peut-il traiter?", "Que se passe-t-il s'il ne peut traiter la plainte", " Quel résultat peut-on espérer ?" et "Qui d'autre pourrait m'aider?"

Selon M. Diamandouros, "ce dépliant devrait améliorer la connaissance du rôle du Médiateur européen parmi le grand public. Vu le nombre important de plaintes qui sont hors de mon mandat, je souhaite m'assurer que les citoyens savent exactement à qui adresser leurs plaintes et leurs questions sur l'Union européenne."

Le Médiateur européen procède à des enquêtes sur des plaintes relatives à des cas de mauvaise administration de la part des institutions et organes de l'Union européenne. Environ 70 % des plaintes soumises au Médiateur sont hors mandat. Afin d'augmenter le nombre de plaintes relevant de son mandat, le Médiateur a intensifié ses efforts ces derniers mois dans le but de fournir une information claire et ciblée aux citoyens.

### Le contexte

Le Médiateur européen procède à des enquêtes sur des plaintes relatives à des cas de mauvaise administration de la part des institutions et organes de l'Union européenne. Environ 70 % des plaintes soumises au Médiateur sont hors mandat. Afin d'augmenter le nombre de plaintes relevant de son mandat, le Médiateur a intensifié ses efforts ces derniers mois dans le but de fournir une information claire et ciblée aux citoyens.

"Le Médiateur européen : en quelques mots..." est disponible sur le site Internet du Médiateur à l'adresse suivante:

<http://www.ombudsman.europa.eu/glance/fr/default.htm> [Lien]

*Des dépliantes peuvent être obtenues en contactant Mme Dace Picot-Stiebrina, Assistante du Secteur Communication du Médiateur européen (tél.: +33 (0) 3 88 17 40 80 — courriel: [dpicot@europarl.eu.int](mailto:dpicot@europarl.eu.int)).*